

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 91.00.625.041.1 DU 6 NOVEMBRE 1991

Bascule à équilibre automatique GIM

modèle 60

(CLASSE III)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET N° 65-487 DU 18 JUIN 1965 MODIFIE PAR LE DECRET N° 75-1201 DU 4 DECEMBRE 1975 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE ET INSTRUMENTS DE PESAGE INDIQUANT LE PRIX.

FABRICANT

Société GIM-GABILLARD INSTRUMENTS DE MESURE, Z.A. Les Landes Fleuries, 49600 Andrèze.

CARACTERISTIQUES

La bascule à équilibre automatique GIM modèle 60 est constituée par :

- un dispositif récepteur de charge comportant :
 - une base formée de 4 profilés en U en acier ordinaire ou en acier inoxydable en forme de bac.
 - un plateau formé par assemblage de profilés en acier ordinaire ou en acier inoxydable en forme de bac retourné qui prend appui sur le dispositif équilibreur et transducteur de charge par l'intermédiaire d'un étrier amortisseur et d'un montage cuvette-billes avec pattes anti-soulèvement et limitation de jeu latéral.

(1) *Revue de Métrologie*, avril 1985, page 283.

(2) *Revue de Métrologie*, juin 1990, page 763.

(3) *Revue de Métrologie*, octobre 1984, page 538.

(4) *Revue de Métrologie*, mars 1988, page 199.

(5) *Revue de Métrologie*, juillet 1990, page 957.

(6) *Revue de Métrologie*, novembre 1989, page 1381.

(7) *Revue de Métrologie*, août 1989, page 1049.

(8) *Revue de Métrologie*, juin 1990, page 774.

(9) *Revue de Métrologie*, mai 1988, page 414.

- un tablier formé d'une tôle recouvrante en acier ordinaire ou en acier inoxydable encastable sur le plateau.

- un dispositif indicateur de niveau et un dispositif de mise à niveau constitué par des pieds réglables lorsque la bascule GIM modèle 60 n'est pas installée de manière fixe.

- un dispositif équilibreur et transducteur de charge composé de 4 capteurs identiques à jauges de contrainte SERC modèle CSO objet des autorisations d'établissement de fiches techniques n° 88.4.01.651.2.3 du 20 juillet 1988 et n° 88.4.03.651.3.3 du 24 novembre 1988.

- un dispositif mesureur de charge qui doit être l'un des suivants :

- TESTUT modèle T 400 objet de la décision n° 85.1.02.636.1.3 du 5 février 1985 (1),

- TESTUT modèle T 440 objet de la décision n° 90.1.10.636.1.3 du 5 juin 1990 (2),

- TESTUT modèle T 7000 objet de la décision n° 84.1.04.636.1.3 du 12 octobre 1984 (3),

- ARPEGE modèles IDM1 et IDM3 objets de la décision n° 88.1.02.636.3.3 du 11 février 1988 (4),

- DYONA modèle FORCE 3 objet de la décision n° 90.1.13.636.1.3 du 16 juillet 1990 (5),

- ADN modèle VELOCE P objet de la décision n° 89.1.13.636.1.3 du 13 novembre 1989 (6),

- PESAGE PROMOTION modèles PEP 54 et PEP 56 objets de la décision n° 89.1.06.636.3.3 du 7 août 1989 (7),

- PHILIPS modèle PR 1612 objet de la décision n° 90.1.11.636.1.3 du 8 juin 1990 (8),

- PRECIA modèles MEGA 07 P, D et S objets de la décision n° 88.1.05.636.3.3 du 3 mai 1988 (9),

- EXA modèles SYGMA PS et SYGMA 1 objets de la décision n° 91.00.642.001.1 du 5 février 1991 (10),
- TRAYVOU modèle T8000 objet de la décision n° 86.1.06.636.1.3 du 17 mars 1986 (11),
- TRAYVOU modèle TX 60 objet de la décision n° 82.1.11.636.1.3 du 30 novembre 1982 (12),
- TRAYVOU modèle TX 30 objet de la décision n° 90.1.05.636.4.3 du 30 mars 1990 (13),
- TRAYVOU modèle TX 40 objet de la décision n° 90.1.08.636.2.3 du 2 mai 1990 (14),
- TRAYVOU modèle T6000 objet de la décision n° 87.1.09.636.1.3 du 24 avril 1987 (15),
- PESAGE PROMOTION modèles X6, X8MTV, X8AERO objets de la décision n° 87.1.06.636.6.3 du 19 mars 1987 (16),
- PRECIA modèles TANSI C, D et S8 objets de la décision n° 87.1.10.636.3.3 du 12 mai 1987 (17),
- BALEA modèle SWR 01 objet de la décision n° 91.00.642.004.1 du 13 mai 1991 (18),
- PESAGE PROMOTION modèle micro PEP 52 objet de la décision n° 83.1.01.636.1.3 du 17 février 1983 (19),
- BALEA modèle SWR-06S objet de la décision n° 91.00.642.006.1 du 13 mai 1991 (20),
- BALEA modèle SWR-06C objet de la décision n° 91.00.642.007.1 du 13 mai 1991 (21),
- PRECIA modèles X892.1B et X892.2B objets de la décision n° 91.00.642.011.1 du 13 mai 1991 (22),

- PRECIA modèles X893.1B, X893.2B et X893.3B objets de la décision n° 91.00.642.013.1 du 13 mai 1991 (23).

Les caractéristiques métrologiques sont fixées comme suit :

- portée maximale : $300 \text{ kg} \leq \text{Max} \leq 6\,000 \text{ kg}$
- échelon : $e \geq 200 \text{ g}$
- nombre maximal d'échelons : $n' \leq 3\,000$
- dimensions maximales du récepteur :
 $1\,500 \text{ mm} \times 1\,500 \text{ mm}$

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des instruments de pesage concernés par la présente décision doit porter au moins les indications suivantes :

- bascule GIM modèle 60
- décision n° 91.00.625.041.1 du 6 novembre 1991
- Max ... Min ... e = ...
- la classe de précision, sous la forme : III.

Cette plaque doit être revêtue de la marque d'identification du fabricant. Elle doit être juxtaposée à la plaque d'identification du dispositif mesureur de charge approuvé utilisé, ou à la rigueur, apposée de manière visible sur le dispositif indicateur numérique.

INDICATIONS PARTICULIERES

La mention "INTERDIT POUR TOUTE TRANSACTION" doit être apposée sur le dispositif indicateur, à proximité des résultats de pesage, lorsque le dispositif mesureur de charge utilisé n'est pas muni du dispositif de scellement prévu par sa décision ou lorsque les connexions entre les capteurs et le dispositif indicateur numérique ne sont pas toutes scellées.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Les caractéristiques métrologiques des balances GIM modèle 60 étant dépendantes de celles de leurs éléments constitutifs, la preuve de la compatibilité du dispositif récepteur et transducteur de charge au dispositif mesureur de charge doit être apportée lors de la vérification primitive de ces instruments.

(10) Revue de Métrologie, mars 1991, page 299.

(11) Revue de Métrologie, avril 1986, page 363.

(12) Revue de Métrologie, novembre 1982, page 904.

(13) Revue de Métrologie, juillet 1990, page 948.

(14) Revue de Métrologie, juin 1990, page 754.

(15) Revue de Métrologie, mai 1987, page 510.

(16) Revue de Métrologie, avril 1987, page 376.

(17) Revue de Métrologie, juin 1987, page 587.

(18) Revue de Métrologie, mars 1991, page 497.

(19) Revue de Métrologie, février 1983, page 97.

(20) Revue de Métrologie, mai 1991, page 502.

(21) Revue de Métrologie, mai 1991, page 509.

(22) Revue de Métrologie, juin 1991, page 592.

(23) Revue de Métrologie, juin 1991, page 599.



DEPOT DE MODELE

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement Pays-de-Loire et chez le fabricant.

VALIDITE

La présente décision a une durée de validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

ANNEXES

Photographies n^{os} 5585-1 et 2.
Schéma n° 5585-3.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

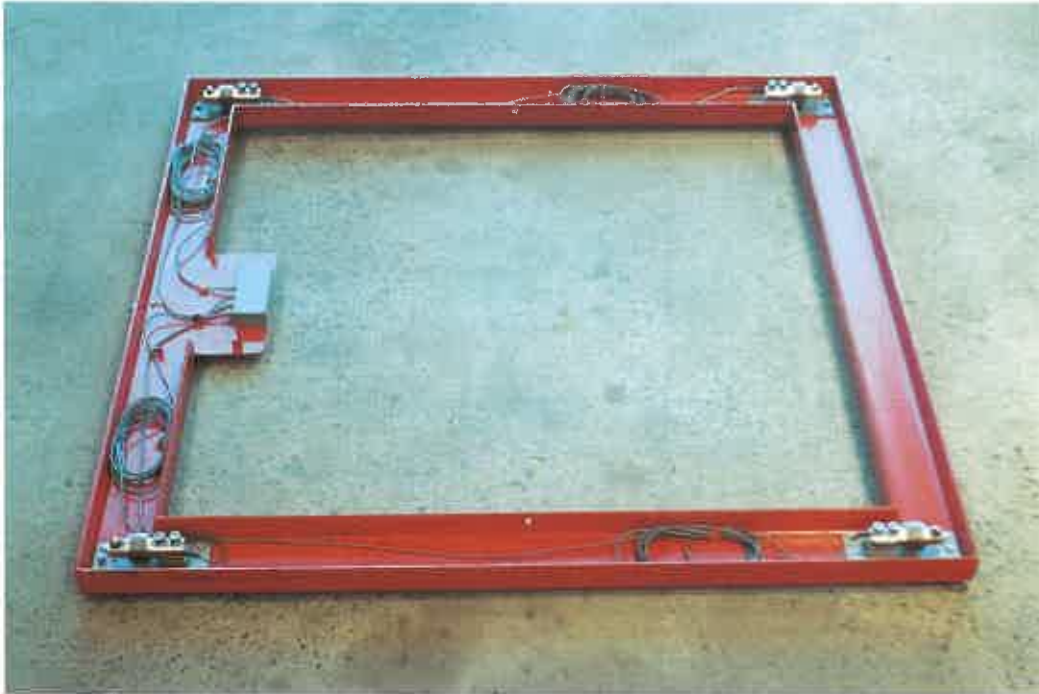
J. HUGOUNET



■ N° 5585-1

BASCULE A EQUILIBRE AUTOMATIQUE GIM 60

Dispositif récepteur de charge

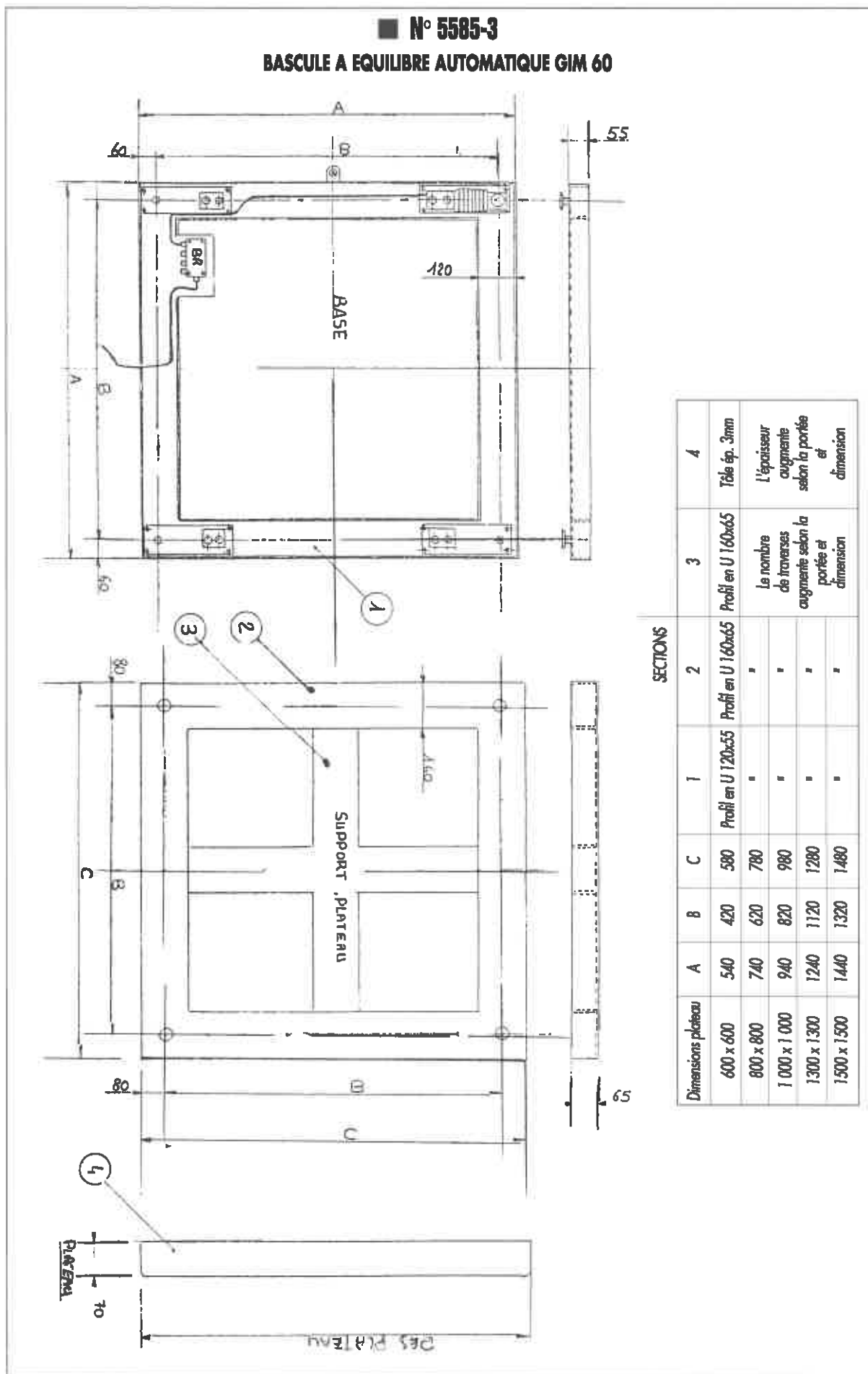


■ N° 5585-2



■ N° 5585-3

BASCULE A EQUILIBRE AUTOMATIQUE GIM 60



Dimensions plateau	SECTIONS			
	A	B	C	
600 x 600	540	420	580	1
800 x 800	740	620	780	2
1 000 x 1 000	940	820	980	3
1 300 x 1 300	1 240	1 120	1 280	4
1 500 x 1 500	1 440	1 320	1 480	

3
Le nombre de traverses augmente selon la portée et dimension

2
Profil en U 160x65

1
Profil en U 120x55

4
Table ép. 3mm
L'épaisseur augmente selon la portée et dimension

3
Profil en U 160x65

